

pour signaler votre loyalisme et votre piété filiale, pour illustrer longtemps votre bonne foi et votre justice. Vous transmettez éternellement (cet héritage de gloire) à vos descendants; vous aurez un éclat semblable à ceux du soleil et de la lune, une durée égale à celles du (*T'ai-*) *chan* et du (*Hoang-*) *ho*¹⁾. Comment cela ne serait-il pas admirable? Comment ne seriez-vous pas attentif?»

(Chapitre 965, p. 2 r°).

La quatrième année *t'ien-pao* (745), le neuvième mois, on donna l'ordre que *Pou-tchoen*²⁾, fils du roi de *Ki-pin* (Kapiça), succédât à son père. Le brevet était ainsi conçu:

«La quatrième année *t'ien-pao* (745), le rang de l'année étant *i-yeou*, le neuvième mois dont le premier jour est le jour *i-mao*, le vingt-deuxième jour qui est le jour *ping-tse*, l'empereur rend un édit en ces termes: Or donc, quand les pays éloignés sont respectueux et obéissants, les présents donnés en récompense doivent être considérables; lorsque pendant plusieurs générations on a été fidèle et on a fait tous ses efforts, les marques de faveur alors arrivent. O vous, *Pou-tchoen*, fils du roi de *Ki-pin* (Kapiça), depuis longtemps vous avez reçu de vos ancêtres la bonne foi et la justice; de bonne heure vous avez épuisé le dévouement et la sincérité; vous donnez le calme à ces gens de là-bas qui vous sont soumis; les deux peuples barbares³⁾ jouissent du calme et de la tranquillité. Vous continuez la ligne de conduite ancienne et, d'une distance de dix mille *li* vous venez rendre hommage à la cour; vous maintenez votre correction sans la laisser s'altérer; votre dévouement et votre affection sont de plus en plus manifestes. La perfection de vos désirs et de vos sentiments mérite fort d'être louée.

outre, (*Kao tsou*) pour ceux de ses sujets qui s'étaient couverts de gloire divisa les sceaux et fit la formule de serment (cf. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., tome III, p. 121, n. 1); il y eut les écrits vermillon et les brevets en fer, l'armoire de métal et le coffre de pierre (dans lesquels on les mettait); on conserva tout cela dans le temple funéraire des ancêtres». — *Heou Han chou*, chap. VII, p. 7 r°: parlant d'un rebelle, on dit qu'il se proclama l'empereur suprême 太上皇帝, qu'il eut des sceaux de jade, des tablettes et des anneaux d'investiture, des brevets de fer 鐵券. — *Heou Han chou*, chap. L, p. 4 v°: parlant de maisons seigneuriales qui se continuent de génération en génération, on dit: «les écrits vermillon et les brevets de fer se transmettent à perpétuité» 丹書鐵券傳於無窮. — Il est probable que ces brevets avaient été à l'origine une plaque de fer portant une inscription; mais il est fort douteux qu'il en fût encore ainsi à l'époque des *T'ang*.

1) Cf. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., tome III, p. 121, n. 1.

2) 勃準. Dans le *T'ang chou*, ce personnage est appelé 勃匄準 (cf. p. 132, ligne 7).

3) 二蕃. Cette expression doit désigner ici le Kapiça et l'Oudyâna.